

griculture de nos jours. Cette industrie n'a jamais eu autant besoin qu'aujourd'hui de crédit à long terme. Permettez-moi de féliciter la Société du crédit agricole de ses réalisations passées. Les seules critiques que je pourrais faire, c'est que la Société a exigé trop de garanties et n'a pas approuvé suffisamment de prêts dans le cas des agriculteurs individuels.

A ma connaissance, il n'existe pas deux frères qui exploitent ensemble une entreprise agricole et qui aient eu de la difficulté à obtenir des fonds. Il semble toujours y avoir des fonds disponibles pour ce genre d'exploitation, qui est de nature concentrée. Ce ne sont pas nécessairement les meilleurs agriculteurs, mais le gouvernement facilite sûrement la prolifération de ce genre de fermes par cette forme de mesure sur le crédit agricole.

Dans ma propre région et dans toute la circonscription de Crowfoot, des frères exploitent ensemble des fermes. Je les en loue et il est bien peu de critiques à formuler contre ce genre d'entreprise. Toutefois, l'industrie agricole repose sur la ferme familiale. La présente mesure et les amendements proposés modifieront radicalement la situation. Les agriculteurs auront tendance à former des fermes sur le modèle d'une société constituée en corporation. Ainsi, ils pourront réunir les conditions pour aspirer à des emprunts de \$100,000 ou davantage, alors que l'agriculteur individuel ne saurait obtenir un prêt supérieur à quelque \$40,000.

Le député de Shefford a cité le discours du ministre de l'Agriculture, que j'ai moi-même cité plus tôt, dans lequel le ministre déclare que le prix de la terre monterait si l'argent était disponible. Il a déclaré qu'en fait cela a été le cas et je suis d'accord. J'irai plus loin. Si tel a été le cas dans le passé, que se passera-t-il à l'avenir si le gouvernement est disposé à donner à deux ou trois frères qui exploitent une ferme en commun \$100,000 pour acheter une propriété? L'agriculteur qui exploite seul ne pourra obtenir que \$40,000. Qui, à votre avis, pourra payer \$1, \$2 ou \$5 supplémentaires par acre pour ce terrain? Je ne doute pas que la corporation ou l'unité familiale, qu'aime tant le ministre, aura l'argent nécessaire pour acheter ce terrain. Ce genre d'exploitation s'agrandira car ces frères seront en mesure de payer l'argent supplémentaire nécessaire au vendeur. Celui-ci cherche le meilleur prix et il a raison. Si le ministre met plus d'argent à la disposition de ce genre d'exploitation, le coût de la terre augmentera.

Si c'est là ce que veut le ministre et s'il pense que c'est ce qu'il y a de mieux, il finira en fin de compte avec des fermes d'État comme celles qu'on a en Russie. Il sera

prouvé que deux cultivateurs ensemble ne réussissent pas aussi bien que cinq cultivateurs, ni cinq que dix. Dans 10 ou 20 ans d'ici, nous aurons des fermes d'État et, à la suite de la présente législation, elles seront devenues, en fait, des fermes d'État à cause de l'argent que ces unités d'exploitation devront à l'État.

Le ministre fait non de la tête, mais ses remarques ne m'ont pas fait changer d'avis. Je lui ai demandé si les particuliers qui demandent un prêt seraient tenus de s'occuper effectivement de culture et de vivre à la ferme. Il a répondu qu'ils devraient, en effet, s'en occuper activement. Je suppose que ces gens pourraient aller emprunter de l'argent aux banques puis le remettre à des gérants. Je ne sais si tel est le cas et je doute que cela puisse être considéré comme «s'occuper effectivement».

Nous devons avancer avec la plus grande circonspection, à cause de l'article 1 de ce projet de loi. Il ne faut pas oublier l'importance des fermes de famille. Je partage entièrement l'opinion du ministre de l'Agriculture selon lequel les cultivateurs ont tendance à se solidariser pour survivre. Je ne puis accepter la politique du gouvernement qui semble indiquer que la ferme de famille n'est pas une entreprise rentable et ne peut se maintenir. Je suis convaincu que ces fermes sont des entreprises efficaces et rentables, et que l'on devrait offrir des possibilités égales aux fermiers individuels.

J'aimerais rappeler au ministre le système des livrets de permis adopté par la Commission du blé. Deux frères qui exploitent une seule unité agricole reçoivent un seul livret, et un cultivateur individuel qui exploite une unité agricole voisine recevrait également un livret. Le ministre a mis au point un projet de loi qui permettra aux corporations agricoles d'obtenir des prêts de \$100,000, alors que les prêts aux particuliers ne peuvent dépasser \$40,000. Cela permettra inévitablement à un groupe de cultivateurs d'acheter plus facilement des terres dans une certaine région et fera certainement monter les prix.

En conversant avec des hauts fonctionnaires de ce ministère, j'ai appris que deux agriculteurs qui exploitent ensemble une entreprise obtiennent plus d'avantages financiers que l'agriculteur individuel, et ils se trouvent ainsi en meilleure posture pour rembourser leur emprunt. Je n'en disconviens pas. Deux agriculteurs ou plus qui exploitent une entreprise commune ont une main-d'œuvre permanente qui a plus d'initiative, parce que directement intéressée. A mon avis, le gouvernement ne devrait pas faciliter l'expansion d'une exploitation au détriment d'une autre. J'ai la conviction que le gouvernement doit